



Contribution de Madame Angélique NGOMA, ancienne ministre, Députée de l'Assemblée nationale du Gabon et représentante de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Séance 8 : « Vers le Sommet de Phnom Penh : quelles perspectives pour la Francophonie ? »

« L'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'avenir de la Francophonie »

Vendredi 26 juin 2026

Madame la Présidente,
Monsieur le Président de séance,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs en vos titres grades et qualités,
Chers Amis,

C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant cette prestigieuse assemblée afin de partager une réflexion sur le thème : « L'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'avenir de la Francophonie », alors que nous nous préparons au Sommet de Phnom Penh qui se tiendra en novembre 2026.

Je voudrais tout d'abord saluer le rôle essentiel que joue l'Académie des Sciences d'Outre-Mer dans la promotion du dialogue entre les peuples, la diffusion des savoirs et la compréhension des enjeux contemporains qui traversent nos sociétés.

La Francophonie est aujourd'hui à un tournant de son histoire.

Longtemps perçue comme un espace culturel et linguistique, elle est désormais appelée à devenir davantage : un espace de solutions, d'innovation, de solidarité et d'influence dans un monde marqué par les incertitudes géopolitiques, les crises climatiques, les mutations technologiques et les profondes aspirations des peuples à davantage de justice, de participation et de développement.

Face à ces défis, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie occupe une place singulière. Elle est le lien entre les engagements internationaux et les réalités vécues par les citoyens. Elle est le lieu où les ambitions prennent la forme de lois, de contrôles parlementaires, d'évaluations et de politiques publiques.

Trois constats méritent aujourd'hui notre attention.

Le premier est que la Francophonie constitue l'un des plus vastes espaces humains du monde. Elle rassemble des continents, des cultures, des traditions et des expériences diverses. Cette richesse demeure pourtant insuffisamment mobilisée au service de la recherche, de l'innovation scientifique et du développement économique partagé. La langue française doit être davantage considérée comme un vecteur de production de connaissances et de compétitivité.

Le deuxième constat concerne les inégalités persistantes entre nos États en matière de gouvernance, de capacités institutionnelles et d'accès aux services publics. Dans ce domaine, l'APF peut jouer un rôle majeur en favorisant le partage des bonnes pratiques parlementaires, l'accompagnement législatif et le renforcement des institutions démocratiques.

Le troisième constat est démographique. L'avenir de la Francophonie se trouve largement en Afrique. Dans plusieurs de nos pays, les jeunes représentent la majorité de la population. Ils aspirent à l'emploi, à la formation, à l'entrepreneuriat, à l'accès au numérique et à une participation active à la vie publique. Répondre à ces attentes est une nécessité politique autant qu'un impératif moral.

Avant d'évoquer les perspectives qui s'offrent à nous, il convient de rappeler l'apport considérable de l'Assemblée parlementaire de Francophonie à la consolidation de l'espace francophone.

L'APF n'est pas uniquement une enceinte de dialogue entre parlementaires. Elle est devenue au fil des décennies un véritable instrument d'ingénierie démocratique, de coopération législative et de renforcement des capacités institutionnelles.

À travers ses travaux, elle a constitué un corpus de références législatives et de bonnes pratiques qui accompagnent les parlements dans des domaines aussi essentiels que l'État de droit, la gouvernance démocratique, la transparence publique, les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement ou encore la transformation numérique de l'action publique.

L'APF contribue ainsi à rapprocher les standards juridiques et parlementaires au sein de l'espace francophone tout en respectant la diversité des traditions constitutionnelles et des réalités nationales.

Son action se distingue également par des programmes de coopération particulièrement innovants. Je pense notamment aux missions d'expertise parlementaire, aux actions de renforcement des capacités des administrations législatives, aux réseaux de jeunes parlementaires, aux initiatives en faveur de l'égalité des genres, aux dispositifs d'accompagnement des transitions politiques institutionnelles ainsi qu'aux programmes consacrés à la gouvernance numérique et à l'intelligence artificielle.

Ces mécanismes de coopération ont permis à de nombreux parlements de moderniser leurs méthodes de travail, d'améliorer leur capacité de contrôle de l'action gouvernementale et de renforcer leur proximité avec les citoyens.

L'APF s'est également affirmée comme un acteur reconnu de la diplomatie parlementaire francophone. À travers ses missions d'information, de facilitation du dialogue et de médiation

politique, elle accompagne les États confrontés à des tensions institutionnelles ou à des périodes de transition. Son action contribue à préserver les cadres démocratiques, à encourager les solutions consensuelles et à renforcer la culture du dialogue qui constitue l'une des valeurs fondatrices de la Francophonie.

Cette dynamique trouvera une nouvelle illustration lors de la 51^e Assemblée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui se réunira à Yaoundé, au Cameroun, en juillet prochain. Ce rendez-vous majeur constituera une étape importante pour approfondir notre réflexion collective sur l'avenir de la Francophonie, renforcer les solidarités parlementaires et préparer les orientations qui nourriront les grandes échéances francophones à venir.

Yaoundé sera ainsi non seulement un lieu de dialogue politique, mais également un espace de proposition où les parlementaires francophones pourront démontrer leur capacité à produire des réponses concrètes aux défis auxquels nos populations sont confrontées.

À l'approche du Sommet de Phnom Penh, je crois que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie devrait concentrer son action autour de quatre priorités.

La première consiste à promouvoir une gouvernance parlementaire exemplaire fondée sur la transparence, l'éthique publique et reddition des comptes.

La deuxième vise à investir massivement dans la jeunesse francophone à travers l'éducation, la formation professionnelle, les compétences numériques et la mobilité académique.

La troisième concerne la lutte contre le changement climatique. Les pays francophones sont parmi les plus exposés aux conséquences du réchauffement global. Nos parlements doivent intégrer les enjeux de résilience, de préservation de la biodiversité et de justice climatique dans leurs travaux législatifs.

À cet égard, l'Afrique francophone fort de son patrimoine forestier exceptionnel et de son engagement en faveur de la protection des écosystèmes, entend continuer à contribuer activement aux solutions environnementales mondiales.

Enfin, la quatrième priorité est celle de la coopération scientifique et technologique. La Francophonie du XXI^e siècle ne pourra être influente que si elle investit dans la recherche, l'intelligence artificielle, les sciences du vivant, la transition énergétique et les technologies numériques. Les académies, les universités et les centres de recherche doivent devenir des partenaires stratégiques de notre action parlementaire.

Mesdames et Messieurs,

L'élection prochaine du Secrétaire général de la Francophonie revêt une importance particulière.

Il me plaît de saluer toutes les actions et initiatives menées par le Secrétaire Général de l'OIF, Son Excellence Louise MUSHIKIWABO et de lui rendre un hommage particulier pour l'excellence de la coopération entre l'OIF et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

La personnalité qui sera appelée à conduire notre organisation devra porter une vision ambitieuse, moderne et rassembleuse. Elle devra être capable de renforcer les synergies entre

les gouvernements, les parlements, les collectivités territoriales, les universités, les entreprises et la société civile.

Nous attendons une gouvernance fondée sur les résultats, l'efficacité et l'évaluation régulière des engagements pris.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a vocation à participer pleinement à cette dynamique, en exprimant les attentes des peuples que nous représentons et en contribuant à la définition des grandes orientations stratégiques de notre espace commun.

L'avenir de la Francophonie ne se résume pas à la défense d'une langue, aussi précieuse soit-elle. Il s'agit de construire une communauté capable d'apporter des réponses concrètes aux défis du monde contemporain ; une communauté qui fasse dialoguer les savoirs, les cultures et les générations ; une communauté qui transforme sa diversité en force et sa solidarité en action. La Francophonie dispose de tous les atouts pour réussir cette ambition.

À nous, parlementaires, chercheurs, universitaires, Académiciens, responsables publics et acteurs de la société civile, d'en faire une réalité.

À quelques semaines de notre 51^e Assemblée générale à Yaoundé, puis à l'approche du Sommet de Phnom Penh, nous avons l'occasion de démontrer que la Francophonie parlementaire n'est pas seulement un héritage à préserver, mais une force d'innovation institutionnelle, de coopération législative et de transformation au service de nos peuples.

Je vous remercie de votre aimable attention.